

COMMUNE DE FRONTON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2013

Séance du 17 avril 2013

L'an deux mille treize, et le dix-sept du mois d'avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CHAMPAGNAC, Maire.

Présents : CHAMPAGNAC. FARDOU. LUGOU. ACQUIER. MOUREAUX.
GARRABET. COQUET. FORT. DEJEAN. BOUBE. LACANAU. DE
FERRAN. ESCUDIER. BERTRAND. DELMAS. AMBROZIO. RIBES.
STRAGIER. DELBREIL. BALMARY. DULME. PIERALLI.
MONIER

Excusés : M. RIGAL (Trésorier Municipal)
PICAT pouvoir à COQUET
VAUGELADE pouvoir à DEJEAN
DE VIVO pouvoir à LUGOU
HONTANS pouvoir à CHAMPAGNAC
BARROSO pouvoir à STRAGIER

Date de la convocation :
9 avril 2013

Absent : PAGES
Secrétaire : COQUET

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Mme le Maire demande à l'assemblée qui l'accepte d'ajouter la délibération n° 32 - dénomination de voies - à l'ordre du jour.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme Champagnac informe l'assemblée que suite au décès de M Christophe Vella, c'est M René Bertrand qui siègera dans cette assemblée à compter de ce jour en qualité de Conseiller Municipal. Nous lui souhaitons donc la bienvenue pour cette soirée de vote du budget qui est l'une des plus importantes de l'année.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2013

Mme le Maire propose au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 20 mars 2013.

Résultat du scrutin public : M. Bertrand ne participe pas au vote
Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 7 (FED) --contre : 0

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF

▪ **2013- 10 : Compte administratif de la commune – présentation M. Lugou**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	6 518 558	6 518 558
Réalisé	5 745 335.29	6 407 853.08
A rattacher	11 254.09	29 216.93
Résultat		680 480.63
Investissement		
Prévu	6 048 348	6 048 348
Réalisé	1 249 977.97	1 881 899.64
Report n-1		971 610.25
Résultat 2012		1 603 531.92
Reste à réaliser	440 280	102 054

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 19 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 8 (Champagnac - FEpD) --

▪ **2013 – 11 : Caisse des écoles – présentation Mme Moureaux**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	45 972	45 972
Réalisé	42 057.34	42 338.00
Report n-1		3 634.58
Résultat 2012		3 915.24

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 19 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 8 (Champagnac - FEpD) --

▪ **2013 – 12 : Zone d'activités**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	514 900	514 900
Réalisé	512 406.30	512 406.30
A rattacher		
Résultat		
Investissement		
Prévu	518 900	518 900
Réalisé	515 975.24	511 599.34
Report n-1	367 679.73	
Résultat 2012	372 055.63	

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 19 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 8 (Champagnac - FEpD) --

▪ **2013 – 13 : eau potable**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	492 134	492 134
Réalisé	206 968.14	553 033.17
A rattacher	213 698.34	
Résultat		132 366.69

Investissement		
Prévu	474 988	474 988
Réalisé	434 579.78	183 592.21
Report n-1		185 821.47
Résultat 2012	65 166.10	
Reste à réaliser	37 795	13 199

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 1 (Champagnac) --contre : 0

▪ **2013 - 14 : assainissement collectif**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	447 085	447 085
Réalisé	315 399.43	464 045.02
A rattacher	12 000	
Résultat		136 645.59
Investissement		
Prévu	1 948 318	1 948 318
Réalisé	527 920.58	697 159.95
Report n-1	237 783.34	
Résultat 2012	68 543.97	
Reste à réaliser	1 173 030	973 895

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 26 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 1 (Champagnac) --contre : 0

COMPTE DE GESTION

– **2013 - 15 - Compte de gestion**

Délibération :

Après rapprochement avec le compte administratif, le trésorier ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, le compte de gestion 2012 n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 7 (FEpD) --contre : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

2013 - 16 – affectation du résultat 2012 budget communal :

Situation de clôture 2012

- Fonctionnement	résultat de l'exercice	+	680 480.63 €
- Investissement	solde 2012	+	631 921.67 €
	report 2011	+	971 610.25 €
	résultat	+	1 603 531.92 €

Affectation du résultat :

680 480.63 € au compte 1068 en réserve.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 7 (FEpD) --contre : 0

2013 - 17 - affectation du résultat 2012 budget caisse des écoles :

Situation de clôture 2012

- Fonctionnement	résultat de l'exercice	+	280.66 €
	report 2011	+	3 634.58 €
	résultat	+	3 915.24 €

Affectation du résultat

Excédent cumulé de 3 915.24 € affecté en report à nouveau créateur.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 7 (FEpD) --contre : 0

2013- 18 - affectation du résultat 2012 budget eau potable :

Situation de clôture 2012

- Fonctionnement	résultat de l'exercice :	+	132 366.69 €
- Investissement	solde 2012	-	250 987.57 €
	report 2011	+	185 821.47 €
	résultat	-	65 166.10 €

Affectation du résultat

Excédent de 132 366.69 € affecté au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement pour 65 166.10 € et en réserve pour 67 200.59 €.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

2013 - 19 – affectation du résultat budget assainissement :

Situation de clôture 2012

- Fonctionnement	résultat de l'exercice :	+	136 645.59 €
- Investissement	solde 2012	+	169 239.37 €
	report 2011	-	237 783.34 €
	résultat	-	68 543.97 €

Affectation du résultat

Excédent de 136 645.59 € affecté au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement pour 68 543.97 € et en réserve pour 43 294.62 € et en report à nouveau créateur pour 24 807.00 €.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

FISCALITE

2013 - 20 – vote des taux 2013

Délibération :

La commission des finances réunie le 3 avril 2013 a examiné l'incidence sur la fiscalité de l'intégration de la commune à la communauté de commune du Frontonnais. La commission a réfléchi à partir des éléments suivants :

- A taux constants 2012 et sans création de la CCF, le produit attendu 2013, calculé à partir des bases prévisionnelles 2013, serait de 3 196 014 €.
- Les taux de la CCF ont été calculés par l'ATD de façon à ce que le produit fiscal issu de ces taux équilibre les charges transférées.
- Les taux théoriques des communes ont été calculés par l'ATD à partir des charges transférées et sur la base d'un taux moyen pondéré. Comme cela a été évoqué lors du DOB, les communes dont les taux 2012 étaient supérieurs aux taux moyens pondérés ne peuvent utiliser les taux théoriques sauf à perdre du produit fiscal, c'est le cas de Fronton qui perdrait plus de 200 000 €.
- La création de l'EPCI a une incidence réelle sur le contribuable car la CCF ne pourra pas, la première année, appliquer l'abattement général à la base. De même, les abattements pour personnes à charge sont inférieurs pour l'EPCI par rapport à ceux de la commune.

A partir de ces éléments, plusieurs simulations ont été réalisées pour :

- obtenir un produit fiscal 2013 (EPCI + commune) équivalent à celui de 2012 en commune isolée.
- limiter l'impact des abattements supprimés sur les contribuables TH dans la mesure

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2013 est de 2 178 389 € :

	Bases 2013 prévisionnelles	Taux Communaux 2012	Produit Attendu 2013	Taux Communautaires	Produit Communautaire	Produit communal	Taux communaux
TH	5 703 000	27,81%	1 586 004	8,90%	507 567	1 060 758	18,60
FB	4 495 000	23,88%	1 073 406	7,19%	323 191	767 746	17,08
FNB	144 500	115,42%	166 782	36,12%	52 193	111 337	77,05
CFE	1 326 000	27,89%	369 821	10,17%	134 854	238 547	17,99
			3 196 014		1 017 805	2 178 389	

Pour limiter l'impact des « non abattements » sur les contribuables TH dans l'EPCI, la commune a choisi de baisser le taux de TH à 18.60 % et de compenser par une augmentation du foncier bâti à 17.08 %.

Cette mesure a pour effet de limiter à 1 € de plus par an le montant de la TH pour un contribuable sans personne à charge et à 21 € pour un contribuable avec 3 personnes à charge. La comparaison a été effectuée à partir de ce qu'aurait payé le contribuable TH avec les bases 2013 et les taux 2012 en commune isolée et en communauté de communes.

M. Rigal confirme que les abattements pour un EPCI sont moindres que ceux des communes. Le but était donc de limiter l'impact le plus important sur une famille de 3 personnes à charge.

M Pieralli : vous venez de nous expliquer que vous aviez baissé le foncier.

Mme Champagnac : non

Mme Stragier : pour le foncier non bâti, 77,05 + 36,12 c'est moins que 115,42.

M Rigal : c'est le principe de la règle des liens de taux qui s'applique.

M Pieralli : le foncier non bâti pouvait-il être laissé à 115,42 ?

M Rigal : ce n'était pas possible car il fallait prendre en compte l'impact de la CCF et la règle des liens entre les taux.

M Pieralli : ce n'était donc pas un choix ?

Mme Champagnac : le choix a été d'amortir l'impact de la TH sur les familles pour un produit fiscal identique.

Fiscalité :	2 178 389 €	pour mémoire en 2012 + 3 093 186 €
Montant des allocations compensatrices :	+ 150 765 €	+ 148 963 €
Produit de la taxe additionnelle au FB :	+ 8 209 €	+ 7 514 €
Montant du FNGIR :	- 354 599 €	- 351 783 €
Montant des IFR :	+ 5 247 €	+ 5 100 €
Montant de la CVAE :	+ 145 949 €	+ 142 479 €
Montant de la TASCOT	+ 60 262 €	+ 58 096 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux 2013 à :

TH 18.60 %

FB 17.07 %

FNB 77.05 %

CFE 17.99 %

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

2013 – 21 : assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

L'article 1407 bis du Code général des impôts et l'article 106 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 prévoit l'assujettissement des logements vacants depuis plus de deux ans à la Taxe d'habitation.

La commission des finances réunie le 3 avril 2013 a donné un avis favorable à cette nouvelle disposition qui entrerait en vigueur en 2014.

Principe et modalités

Les logements vacants depuis deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition sont susceptibles d'être assujettis à la taxe d'habitation. (c'était 5 ans avant le 29/12/2012).

Délibération de la commune avant le 1^{er} octobre de n pour applicable en n+1. La délibération est valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

Locaux concernés

Locaux à usage d'habitation, habitables (avec éléments de confort minimum : eau courant, électricité et sanitaires), non meublés

L'occupation momentanée, inférieure ou égale à 30 jours par an, ne remet pas en cause l'état de vacance.

Les résidences secondaires ne sont pas visées.

Décompte de la vacance

La vacance s'apprécie au 1^{er} janvier de chaque année. Pour une délibération prise avant le 1^{er} octobre 2013, l'année d'imposition sera 2014 et la vacance devra être effective depuis le 1^{er} janvier 2012.

Limites à la THLV

Si le propriétaire, dans son rôle de bailleur, apporte la preuve qu'il ne trouve pas preneur dans les conditions normales de rémunération.

Commune-EPCI

Les EPCI ne peuvent instituer la THLV qu'à titre subsidiaire, leur délibération ne s'applique pas sur le territoire des communes membres ayant institué la THLV antérieurement, la même année ou postérieurement.

Un logement vacant ne peut faire l'objet d'une double imposition à la THLV. Un seul taux est appliqué sur la commune : celui voté par la commune ou celui voté à titre subsidiaire par l'EPCI.

Bases taxables à Fronton

Communication de la DRFIP au 26/03/2013

Locaux signalés vacants au 1^{er} janvier 2012 : 127 596 € cela doit correspondre à environ 75 logements
 $127\,596 \times 18.60\% = 23\,732.86 \text{ €}$

Montant à prendre avec précaution compte tenu d'éventuels dégrèvements pour locaux inhabitables ...

Il paraît donc raisonnable d'attendre 50 % (taux de précaution), le produit attendu serait de 11 866 €

Une centaine de logements vacants sont recensés mais les chiffres ne sont pas récents.

Mme Stragier : y-a-t-il une commission qui vérifie les logements et la réalité de l'insalubrité ? La commune aurait-elle les moyens de croiser les données pour vérifier la sincérité des propriétaires ?

Mme Champagnac : ça ne nous appartient pas. Je n'ai pas de réponse à cette question.

Délibération :

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux ans à la taxe d'habitation. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la collectivité.

Les études menées dans le cadre du SCOT prévoient une augmentation importante de la population dans le Nord Toulousain. La commune de Fronton a donc une perspective d'accroissement de la population à laquelle elle devra répondre. L'institution de la THLV a donc pour but de diminuer le nombre de logements vacants, de dynamiser l'offre de logement et d'inciter les propriétaires concernés à mettre leur logement sur le marché locatif ou à le céder.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré,

- décide d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux ans,

- charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux et aux services de la fiscalité directe locale.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

VOTE DES TARIFS DES SERVICES

2013 – 22 – projet de tarifs pour les services

Ces tarifs sont proposés par la commission des finances réunie le 3 avril 2013.

	2 012	2013	Effet
CANTINE			01/09/2013
adultes	5,03	5,14	
enfants			
QF < 400	2,13	2,18	
401<QF<600	2,29	2,35	
601<QF<900	2,47	2,53	
901<QF<1200	2,65	2,71	
1201<QF<1500	2,82	2,89	
1501<QF<	2,99	3,06	
PHOTOCOPIES	2 012	2013	
A4	0,25	0,25	
A3	0,40	0,40	
A4 recto verso	0,45	0,45	
A3 recto verso	0,70	0,70	
A4 médiathèque	0,10	0,10	
A3 médiathèque	0,15	0,15	
Plan cadastral A4 couleur	0,50	0,50	
Plan cadastral A3 couleur	1,00	1,00	
Vue aérienne, PLU A4 couleur	2,00	2,00	
Vue aérienne, PLU A3 couleur	4,00	4,00	
DROIT D'OCCUP DOM PUBLIC			
MARCHE DE PLEIN VENT	2 012	2013	01/07/2013
le ml sous la Halle	1,15	1,20	
abonné au trimestre marché ml	3,20	3,30	
passagers volants - 3 m d'étal	3,50	3,60	
le ml supplémentaire	1,70	1,75	
Droit de place pour les cirques et sp	36,20	37,00	
Electricité forains	9,45	9,65	
AUTRE			
Terrasse fixe consommation - m ² /an proratisé au nombre de mois. Tout mois commencé est dû		15,00	
Terrasse consommation - m ² /an proratisé au nombre de mois. Tout mois commencé est dû		10,00	
Etalages – forfait annuel		50,00	
FETE LOCALE	2 012	2013	01/05/2013
m ²	2,41	supprimé	
forfait gros métier		226,00	
Forfait manège enfants		76,00	
Boutique (pincés, confiserie, tir...)	en ml de façade	5,00	
pêche au canards, cascade			
CIMETIERE	2 012	2013	01/05/2013
dépositaire le mois	25,80	26,90	
jardin du souvenir	189,00	197,00	
concession au columbarium	725,00	755,70	
le m ²	139,00	144,90	
Vacation de police	20,00	20,00	
BATIMENTS	2 012	2013	
caution pour remise de clé	100,00	100,00	
Badge contrôle accès	10,00	10,00	
GERARD PHILIPPE RESIDENTS	2 012	2013	01/05/2013
salle été - hiver (week-end)	368,00	376,00	
journée sans repas (semaine)	91,00	93,00	

journée avec repas (semaine)	138,00	141,00	
G. PHILIPPE - NON RESIDENTS	2 012	2013	01/05/2013
été	747,00	763,00	
hiver	1 121,00	1146,00	
journée sans repas	186,00	190,00	
journée avec repas	280,00	286,00	
SALLE DE CINEMA	2 012	2 013	
1/2 journée		60,00	
HALLE	2 012	2013	
location à la journée	128,00	131,00	01/05/2013
CONCERTS	2 012	2013	
spectacle adulte	8,00	8,00	
spectacle enfant	5,00	5,00	
concert adulte	15,00	15,00	
concert ou spec exceptionnel	20,00	20,00	
MEDIATHEQUE	2 012	2013	01/05/2013
adultes Frontonnais	10,00	11,00	
étudiants,,Frontonnais	5,00	5.50	
adultes extérieurs	20,00	22,00	
étudiants,,extérieurs	10,00	11,00	
enfants extérieurs	5,00	5.50	
Collectivités, associations... extérieurs	30,00	33,00	
Location expo dans le Dpt	50,00	55,00	
Location expo hors Dpt	100,00	110,00	
LUDOTHEQUE	2 012	2 013	
adh. Famille annuelle Frontonnais	10,00	10,00	
tarif réduit Frontonnais	5,00	5,00	
adh. Famille annuelle hors Fronton	20,00	20,00	
Tarif réduit hors Fronton	10,00	10,00	
EAU et ASSAINISSEMENT	2012	2013	Facturation 2013
M3 d'eau	1.27	1.29	
Redevance fixe par relève 15-20	45.62	46.44	
Redevance fixe par relève 30-40	129.13	131.33	
Redevance fixe par relève 50-60	238.36	242.41	
M3 d'eau assainie	1.40	1.44	
Redevance fixe par relève	50.41	51.84	
Participation aux frais de branchement assmt	1005.00	1200.00	
PFAC au m² de SA	35.00	35.00	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les tarifs ci-dessus applicables ainsi qu'il suit : à compter du 1er mai 2012 sauf pour les tarifs du marché qui prendront effet au 1er juillet 2012. Les tarifs de l'eau potable et de l'eau assainie entreront en vigueur pour les factures émises à compter du vote de la présente délibération.

Mme Champagnac : pour le marché : le paiement se fait au trimestre donc l'application se fera au 1er juillet avec des tickets à 0 ou 5 cts. Pour la fête locale, en réunion, le comité des fêtes et les forains se sont mis d'accord pour neutraliser des inégalités historiques avec un calcul qui permet de maintenir le même produit. Les tarifs de la médiathèque n'ont pas été revus depuis 2009.

Mme Stragier : pour le tarif de la cantine nous, on serait plus tôt sur 2 % d'augmentation, aller au-delà nous paraît trop par rapport à l'inflation car les recettes augmentent.

Mme Champagnac : elles augmentent parce que le nombre de rationnaires augmente.

Mme Stragier : à combien se situe le coût du repas ?

Mme Champagnac : le prix du repas est passé de 1,46 à 2,18 €. Le recours au prestataire est certes plus cher mais il a évité des travaux importants dans la cuisine suite aux contrôles des services vétérinaires. Le choix du prestataire a été fait en attendant la réalisation d'une cuisine centrale dans le

cadre de la CCF. Fronton a été la première commune à faire appel à Martel, mais quelques mois après c'est Bouloc qui a suivi le même chemin.

Mme Stragier : le prix du repas pour certains est de 3,06 € !

Mme Champagnac : 2,18 c'est le prix payé au prestataire auquel il faut ajouter les frais du service : le personnel, les fluides ...

Mme Stragier : a-t-on des subventions de la CAF ?

Mme Champagnac : non.

Mme Dulmé : nous allons voter le transfert d'une somme au CCAS alors que le CA du CCAS a lieu demain soir. Quand pourra-t-on poser quelques questions car c'est ce soir que l'on décide et pas demain.

Mme Champagnac : vous poserez les questions relatives au CCAS en CA, demain.

Mme Dulmé : on vote donc quelque chose ce soir et l'on discutera demain. Les tarifs augmentent dans le cadre de la mise en place des neuf demi-journées. Il y aura en recettes les 90 € par enfant.

Mme Champagnac : vous parlez du temps ALAE, ce n'est pas ce soir mais demain en CCAS que nous en discuterons.

Mme Dulmé : le budget est assez conséquent pour les Frontonnais, on pourrait baisser le tarif. Les dossiers de surendettement ne cessent d'augmenter.

Mme Champagnac : vous avez une vue à court terme. Ce fonds d'amorçage, c'est un coup de pouce de l'Etat aux communes pour la réforme dès septembre. Il sera de 90 € par enfant en 2013 et de 45 € en 2014 et de 0 € en 2015.

Mme Dulmé : la réforme n'a aucun coût supplémentaire.

Mme Champagnac : Mme il vous faut revoir vos classiques, déjà en CCAS vous aviez vu un excédent !

M Pierali : nous vous demandons, comme chaque année, de séparer le vote des tarifs de la médiathèque.

Mme Champagnac : je l'attendais, j'ai toujours répondu favorablement à votre demande mais je voudrais vous donner quelques chiffres :

736 adhérents ont moins de 12 ans et ne paient pas

215 sont des adolescents qui paient demi-tarif

168 sont des étudiants qui paient aussi demi-tarif

Ces 1119 adhérents paient donc 0 € ou 5 € et cela représente 69 % des inscrits.

La recette par adhérent est donc de 3 €.

Je veux bien entendre que vous réclamiez la gratuité, mais c'est de l'utopie quand les adhésions représentent 4900 € par an alors que les dépenses sont de 185 000 € !

Je pense que le tarif proposé est des plus raisonnables.

M Pieralli : vous vous êtes emballée pour rien !

Mme Champagnac : c'est une querelle de principe, celui-là a le mérite de vous distinguer, il vous tient tant à cœur !

Résultat du scrutin public :

Tarifs médiathèque :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 7 FEpD) --contre : 0

Ensemble des autres tarifs :

otants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 commune et services annexes

▪ **2013- 23 : Budget primitif de la commune**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	5 217 291	5 217 291
Investissement		
Report 2012	440 280	102 054
Prévision 2013	3 186 630	2 315 717
Résultat 2012		1 605 531
Total	3 626 910	4 021 302

Mme Champagnac :

L'investissement est en suréquilibre de 394 392 €. Ce choix a été fait car la commune a besoin de se préparer à payer une nouvelle école, elle doit faire des réserves en tenant compte du ralentissement des recettes aux collectivités locales.

A l'inverse de ce que j'ai pu lire, 2013 ne sera pas une grande année d'investissements mais à l'inverse une année très raisonnable.

En fonctionnement, un coup de vis supplémentaire a été donné pour des économies supplémentaires. Fronton n'échappe pas au contexte national.

Mme Champagnac commente ensuite certains postes budgétaires en dépenses et répond aux questions :

Mme Dulmé : où apparaît la DSR en entrée qui vient en atténuation ?

Mme Champagnac : vous êtes en avance de plusieurs pages, la DSR est une recette, là nous examinons les dépenses.

M Pieralli : il serait bon de proposer à la CCF de reprendre à sa charge la navette du marché.

Mme Champagnac : nous faisons un essai sur un an. Quant à la CCF, je ne pense pas qu'elle s'intéresse beaucoup à cela car elle a son propre service.

Présentation des subventions aux associations par M. Acquier et réponse aux questions :

On retiendra que les subventions à l'école de musique, à Saveurs et senteurs et à l'office du tourisme sont maintenant versées par la CCF.

M Pieralli : l'enveloppe des subventions passe de 122 000 € à 80 000 €

M Acquier : en 2012 nous avons voté 122 000 € et versé 107 000 €. La différence, cette année, est principalement due aux transferts à la CCF et à quelques sommes revues à la baisse : le rallye, la Lyre Frontonnaise ...

M Pieralli : a-t-on eu des associations qui ont déposé des demandes de subvention non honorées, car chaque année, nous ne sommes pas conviés ?

M Acquier : non. Nous avons discuté des subventions en commission avec M. Delbreil.

Présentation des recettes et réponse aux questions :

M Balmay : pourquoi le compte 70323 est-il en baisse ?

M Lugou : cela provient du transfert au SMEA des contrats des antennes sur les châteaux d'eau. Le montant perçu par le SMEA viendra en atténuation de la somme demandée à la commune.

Mme Dulmé : c'est au 74 que nous trouvons la DSR, comment se décline-t-elle ? Consultez vos voisins Maires, je ne comprends pas la hausse de 2,2 % des tarifs.

Mme Champagnac : on ne gère pas une commune avec une vue à court terme.

Mme Dulmé : les autres communes ont dit qu'elles allaient gagner de l'argent avec cette réforme et ont décidé de stagner dans les tarifs. Vous vous gavez sur les familles.

Mme Champagnac : ce que vous dites là est une honte. Le CCAS est très largement subventionné par la commune. C'est cette subvention qui permet aux familles de disposer de services.

Mme Dulmé s'adressant au public à l'arrière : vous n'avez pas à intervenir en séance, je ne peux pas me concentrer. Mme le Maire vous avez à faire valoir un certain nombre de choses ici, alors faites-le.

Un membre du public s'excuse.

M Pierrali : on n'a pas à prendre la parole quand on est dans le public sauf à la demande de Mme le Maire.

Mme Champagnac : j'ai entendu parfois, dans d'autres séances, des ricanements.

M Pieralli : vous les avez fait cesser.

Mme Champagnac présente ensuite les opérations d'investissement et réponse aux questions :

Elle précise que la construction de l'école a été inscrite en corrélation avec la demande de DETR même si on sait que les travaux ne commenceront pas d'ici la fin de l'année.

Le projet d'aménagement de salles associatives avenue Adrien Escudier qui a été examiné en commission ne sera réalisable que si le taux de subvention est correct. Il faut maintenant prévoir les investissements dans la durée et en tranches.

Elle conclut en indiquant que ce n'est pas un grand budget en investissement eu égard à ce qui a déjà été fait depuis 2008. Qu'il ne s'agit pas d'esbroufe mais d'un projet de budget raisonnable et mesuré afin d'anticiper la construction d'une école qui coûtera 6 000 000 €.

M Pieralli : l'opération « amendes de police » recouvre donc 36 000 € pour le Foirail et 36 000 € pour les feux.

M Lugou : pas pour les feux mais pour la voirie. Ces travaux sont une conjugaison d'intervention du SDEHG et de la CCF.

M Pieralli : en juin dernier on ne s'engageait pas sur la réalisation des feux, on prenait juste rang.

M Lugou : les services ont pensé que le seul moyen de sécuriser l'intersection, c'est un aménagement avec des feux.

M Pieralli : ce n'est pas de cela que je parle, on devait juste prendre rang. J'ai posé trois fois la question et, moins de six mois après les travaux arrivent.

M Lugou : on avance toujours dans les financements. La CCF pour la voirie et le SDEHG pour les feux se sont mis d'accord. La sécurisation sera optimale, le programme est retenu donc on le finance.

Mme Stragier : vous l'avez retenu ce programme !

M Lugou : c'est une intersection que nous connaissons tous très bien.

M Pieralli : je ne parle pas de cela. Je dis qu'en juin vous avez été suffisamment convainquant pour que je vote, avec d'autres élus, le principe d'une réflexion sur cette intersection et non la réalisation de feux.

M Lugou : nous avons reçu l'accord de subvention hier matin.

M Pieralli : nous avons en mains les documents du budget depuis une semaine.

Dans l'enveloppe du pool routier 2013, à combien sont évalués les travaux des allées du Général Baille ?

M Fardou : le chiffrage définitif n'est pas connu. La première estimation était de 175 000 €.

M Pieralli : est-ce que vous pensez que le Foirail va consommer toute l'enveloppe du pool ?

M Fardou : l'enveloppe subventionnée à 30 % en 2013 est de 264 714,66 €. Il faut ajouter 132 371,17 € d'excédent transféré du SIV non subventionné, 363 169,00 € qui représentent la moyenne des travaux de la commune sur les RD et 293 217,26 € de reliquat du pool précédent qui concerne les travaux en cours au parking du stade. Compte tenu de ces éléments, l'enveloppe 2013 serait de 1 053 472 €. La politique de la CCF serait d'exécuter 132 371,17 € de travaux issus du transfert sans subvention.

M Pieralli : j'attends toujours une estimation des travaux du Foirail.

Mme Champagnac : c'est la CCF qui est désormais compétente.

M Balmory : au niveau du plan, a-t-il été affiné ?

M Fardou : lors de la deuxième commission d'urbanisme, sauf erreur de ma part, nous n'avons rien modifié.

M Balmory : j'étais resté sur le fait que l'on devait l'affiner notamment pour le stationnement car sur le plan on avait du mal à compter le nombre de places de parking.

M Fardou : il est conforme au premier plan.

M Pieralli : quand aurons-nous un chiffrage de la CCF ?

M Fardou : ils ont tous les éléments depuis hier, on devrait commencer les travaux en septembre ou octobre car nous souhaiterions le faire en 2013.

M Pieralli : mais bien sur !

Mme Champagnac : vous le direz à M. Cujives qui a gardé la lettre du Conseil Général pendant un an ! car notre dossier a bien été déposé à la DAEDL et non à la DVI. Il m'a depuis envoyé les justificatifs, je les tiens à votre disposition.

M Pieralli : vous m'avez envoyé la lettre de la Préfecture, le projet n'est pas retenu.

Mme Champagnac : vous confondez la DAEDL et le FISAC.

M Pieralli : je demande que vous m'adressiez la lettre reçue de Didier Cujives.

Mme Champagnac : nous avons toujours dit que si nous ne pouvions avoir des fonds pour cet aménagement nous le ferions dans le pool routier car c'est un réel besoin d'avoir un parking propre en centre ville.

Mme Stragier : vous comptez faire une commission car l'écart des places de parking est important, 200 en réalité et 80 sur le plan ?

M Balmory : l'écart est important, on va perdre de l'espace parking.

Mme Champagnac : d'expérience, refaire une rue ne permet pas de gagner des places de stationnement. Regardez rue Jules Bersac ou rue des Bourdisquettes.

M Balmory : c'est évident, mais l'idée était d'en perdre le moins possible.

M Pieralli : vous annoncez 300 000 € pour l'OMPCA dont une grande partie pour venir en aide aux commerces, cela veut dire que le Copil ne va pas tarder se réunir ?

Mme Champagnac : vous avez tout à fait raison !

M Pieralli : vous avez dit que l'aide OMPCA ira à 10 entreprises ?

Mme Champagnac : non je n'ai pas dit ça.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont nouveau : 5 - Abst. : 7 (FEeD) --contre : 0

▪ **2013 – 24 : Caisse des écoles**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	46 300	42 385
Résultat 2012		3 915
Total	46 300	46 300

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont nouveau : 5 - Abst. : 7 (FEeD) --contre : 0

▪ **2013 – 25 : Zone d'activités**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	575 901	575 901
Investissement		
Résultat 2012	367 680	
Prévision 2013	479 901	847 581
Total	847 581	847 581

Mme Champagnac : les deux sous-seing privés ont été annulés, deux autres viennent d'être signés. Deux entreprises se seraient désengagées mais ce n'est pas encore confirmé par écrit. Une entreprise intéressée demande une nouvelle modification du découpage. Les travaux de modification des réseaux suite au découpage sont inscrits mais ne seront utilisés que si nécessaire. La somme est inscrite mais il n'y a pas d'obligation de dépense.

M Pieralli : ces deux sociétés qui ont signé un sous-seing privé, peut-on les considérer comme acquéreur ?

Mme Champagnac : l'activité de ces deux entreprises ne posera pas de soucis mais ce qui est gênant c'est que ceux qui ont demandé le découpage n'en veulent plus. La conjoncture est mauvaise, certains n'ont pas eu leur prêt.

M Pieralli : trois étaient particulièrement intéressés, mais ils ont eu un problème d'urbanisme.

Mme Champagnac : en effet, ils voulaient créer un logement alors que le but initial de la zone est de créer de l'activité.

M Pieralli : on ne peut leur reprocher d'utiliser le règlement.

Mme Champagnac : le règlement limite la surface du logement en proportion de la surface de l'activité. Je réunirai la commission dès que les éléments seront plus précis.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 20 - Dont nouveau : 5 - Abst. : 7 (FEeD) --contre : 0

▪ **2013 – 26 : eau potable**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	537 856	537 856
Investissement		
Report 2012	37 795	13 199
Résultat 2012	65 167	
Prévision 2013	193 060	282 823
Total	296 022	296 022

M Balmay : l'écart entre l'eau achetée et l'eau vendue permet de mesurer le ratio. Le connaît-on ?
M Lugou : les ratios seront présentés avec le rapport annuel 2012, probablement en juin.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

▪ **2013 - 27 : assainissement collectif**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	411 699	411 699
Investissement		
Report 2012	1 173 030	973 895
Résultat 2012	68 544	
Prévision 2013	224 517	492 196
Total	1 466 091	1 466 091

M Pieralli : concernant la Cave, elle a tout intérêt à se raccorder vu la somme qu'ils ont eu à payer en 2012.

M Lugou : les obligations sont importantes. Les boues ont été traitées à Albi.

M Pieralli : il semblerait que la société qui entretient la station d'épuration ne serait pas favorable au déversement des boues de la cave ?

M Lugou : c'est faux, c'est le SMEA qui gère la station. Ils ont des exigences en terme de qualité des boues mais il existe très peu de référence de cas similaire en France. Actuellement je suis en contact avec la cave pour renégocier les termes de la convention.

M Pieralli : donc en aucun cas le prestataire n'interdit le déversement ?

M Lugou : une convention a même été signée entre la Cave, le SMEA et la Mairie. Le problème c'est l'approche financière et son impact mais tout le monde s'en est rendu compte mais un peu tard.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

2013 - 28 - L'ensemble des projets de travaux ou d'acquisitions inscrits au budget primitif fera l'objet, au fur et à mesure de leur avancement, d'une demande de subvention déposée auprès des collectivités ou établissements susceptibles de participer au financement.

Parallèlement, les emprunts inscrits aux différents budgets seront réalisés aux meilleures conditions financières et il sera rendu compte au Conseil Municipal.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

ADMINISTRATION

2013 - 29 – permanence d'un agent des impôts

Délibération :

Mme le Maire rappelle au conseil qu'il convient annuellement de délibérer sur le maintien de la permanence en Mairie d'un agent des impôts. S'agissant d'un service apprécié des Frontonnais, elle propose à l'assemblée de reconduire cette prestation de conseil.

M. TESSERAU, agent des impôts, intervient dans le cadre des dispositions du décret n°82 979 du 19 novembre 1982. Les permanences se tiennent en mairie mensuellement, le dernier jeudi du mois de 9 h à 12 h sauf en juillet et août.

L'indemnité de conseil versée par la Mairie à l'agent s'élève à 91.47 € par mois (soumis CSG-RDS).

Le conseil, ouï l'exposé de Mme le Maire, décide de reconduire pour l'année 2013 la prestation de conseil de l'agent des impôts dans les conditions de 2012.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

RESEAUX – URBANISME - VOIRIE

2013 – 30 – régularisation de l'assise foncière du collège suite à la dissolution du SIVU

Par délibération du 9 mars 2009, la commune de Fronton a accepté de céder au département 331 m² pour régulariser l'assise foncière du collège. En parallèle, le SIVU avait engagé la même procédure pour rétrocéder au département la parcelle G 916 sur laquelle est édifiée le collège. Ces deux procédures ont été engagées en 2007 et celle du SIVU n'a pas pu aboutir car le syndicat a été dissout le 15 octobre 2007. La parcelle G 916 est retombée dans la matrice cadastrale de la commune qui doit aujourd'hui régulariser.

Cette parcelle G 916 a fait l'objet d'une division de façon à attribuer au Département l'assise foncière située à l'intérieur des clôtures et à réserver à la commune deux soldes : une partie du parking et une partie d'un chemin d'accès (emplacement réservé au PLU).

Détail de la régularisation à titre gratuit :

Situation actuelle		Situation après régularisation		Attributaire
G 916	1 ha 69a 10 ca	G 1327	1 ha 50 a 01ca	Département
		G 1328	4a 90ca	Commune
		G 1329	14a 19ca	Commune

Délibération :

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de régularisation de la parcelle G 916, propriété de la commune de Fronton sur laquelle est édifié le collège. Cette régularisation est faite en application de la loi du 27 juillet 1983 qui a confié aux Départements la compétence de gestion des collèges et de l'article L 213-3 du Code de l'Education.

La parcelle G 916 d'une superficie de 16 910 m² sera divisée ainsi qu'il suit :

- G 1327 d'une superficie de 15 001 m² cédée à titre gratuit au Département
- G 1328 d'une superficie de 490 m² reste à la Commune
- G 1329 d'une superficie de 1 419 m² reste à la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- accepte de céder au Département une partie de la parcelle G 916 pour 15 001 m² nouvellement cadastrée G 1327,
- dit que cette cession se fera à titre gratuit,
- dit que le transfert de propriété sera régularisé par un acte administratif rédigé par les services départementaux,
- autorise Mme le Maire à signer l'acte de cession en la forme administrative et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

2013 – 31 – Eclairage public du nouveau giratoire au carrefour route de Villaudric (RD 29) et Avenue de Nizezius – 1AR13 N°224441

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 14/08/12 concernant l'éclairage public du nouveau Giratoire au Carrefour de la Route de Villaudric (RD 29) et de l'Avenue de Nizezius, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération :

- Déplacement de 2 candélabres routiers existants (un mât double feu et un mât simple feu), à repositionner suivant le projet du Giratoire.
- Pour les passages piétons, fourniture et pose de 4 mâts cylindro-coniques de hauteur 5 mètres équipés d'appareils d'éclairage public à LED, le tout RAL 6009 (idem matériel posé au Giratoire RD 4 / Chemin du Buguet).
- Fourniture et pose de 2 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât double rétreint en acier thermolaqué de 7 mètres de hauteur et d'une lanterne avec réflecteur routier, équipée d'une source 150/100 Watts SHP, le tout RAL 6009 (idem matériel existant).
- Depuis le mât double feu existant n°862-874, création d'un réseau d'éclairage public souterrain d'une longueur d'environ 150 mètres en conducteur U1000RO2V.
- Confection de chaussettes de tirages (solution anti-vol de câble).
- Si besoin, rénovation de la commande d'éclairage public P23a "BOURDETTE".
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA éligible au FCTVA	8 147€
<input type="checkbox"/>	Part gérée par le Syndicat	30 800€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	15 877€
Total		54 824€

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Madame le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 15 877€.

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

2013-32 – dénomination de voies

Délibération :

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. Cette dénomination a pour objet de faciliter le travail des préposés de la Poste et autres services publics mais aussi la localisation sur les GPS.

Il est proposé au Conseil Municipal les appellations suivantes :

- au sein du projet Promologis route de Villaudric :

Une voie dénommée « rue du Cabernet » dont l'origine et l'extrémité se situent avenue de Nizezius.

- au sein du lotissement Kalélithos :

Une voie dénommée « impasse des Cépages » avec pour origine l'avenue de Grisolles (RD47) et extrémité en impasse ;

- au sein du lotissement l'Origan :

La « rue de l'Origan » avec pour origine le chemin du Buguet et pour extrémité la rue des chênes.

La « rue du Safran » avec pour origine la rue de l'Origan et pour extrémité la rue des chênes.

L' « impasse du Romarin » avec pour origine la rue de l'Origan et extrémité en impasse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les dénominations ci-dessus pour ces nouvelles voies de la commune et portera ces informations à la connaissance des riverains concernés et des services intéressés

Résultat du scrutin public :

Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 5 - Abst. : 0 --contre : 0

Mme Dulmé : sur cet ensemble de voirie, les gens ont du mal à se repérer, il faudrait revoir l'affichage du nom des rues.

M Fardou : les plaques de rues sont à la charge de la CCF et seront commandées par lot. Et cela, sans compter celles qui sont volées et que l'on doit remplacer.

M Balmay : qui a choisi les noms ?

M Fardou : c'est la synthèse de plusieurs esprits féconds.

INFORMATIONS DE Mme le MAIRE

▪ **Mme le Maire rendra compte des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT :**

– Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du préau :

Vu le transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes de Fronton, le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du Préau de la rue des Chevaliers de Malte signé avec le cabinet AR-QUO fait l'objet d'un avenant en moins-value de 14 870.65 € HT (17 785.30 € TTC). Nouveau montant du marché : 42 629.35 € HT (50 984.70 € TTC).

- **Communauté de communes :** Mme le Maire communique la composition du bureau de la Communauté de Communes et rappelle que le Maire de Fronton occupe la première vice-présidence en charge du social.

Le budget de la CCF en 2013 est de 19 081 960.26 € avec 11 596 488.66 € en fonctionnement et 7 485 471.60 € en investissement. Ce budget tient compte de :

- la gestion des logements d'urgence : 3 à Fronton, 1 à Castelnaud
- l'extension du balayage mécanisé à l'ensemble des communes de la CCF
- l'harmonisation des services de navette et de portage des repas
- l'acquisition de 7 places en crèche à Euronord et de 14 ou 15 places à Eurocentre
- de la transformation du lieu d'accueil parents-enfants de Bouloc en LAEP à Bouloc
- du recrutement d'un agent de police intercommunal
- de l'adhésion à Rézo Pouce
- du diagnostic à réaliser en vue d'un PLH
- de l'harmonisation du tri
- d'un diagnostic petite-enfance
- d'une étude piscine en lien avec le Pays Tolosan
- du recensement des sentiers de randonnée ...

En investissement, la budget de la CCF prévoit en charges nouvelles :

- une nouvelle orthophoto
- l'acquisition de deux véhicules
- l'acquisition de matériel pour l'entretien de la voirie
- du mobilier pour le pôle social
- un véhicule de police
- de la signalétique pour le territoire

- la maison des jeunes intercommunale à Bouloc d'une capacité de 60 jeunes selon un principe d'éco construction. Le service jeune travaille sur des projets et actions intercommunaux sous la houlette de LEC. Ils n'étaient donc pas si mauvais !

Mme Dulmé ! cela n'a rien à voir avec LEC. La gestion déléguée c'est 26 % de coût supplémentaire.

M Pieralli : sans relancer le débat, vous avez fait le choix d'un prestataire et nous souhaitons garder le service en gestion communale. Nous n'avons jamais remis en cause la compétence de LEC.

Mme Champagnac : je vous fait remarquer que la gestion par un prestataire existe dans toutes les communes de la CCF et aujourd'hui, c'est un avantage. Tout cela pour vous dire que vous avez écrit beaucoup d'âneries sur le sujet.

M Pieralli : cela s'était bien passé jusqu'à présent, n'allez pas sur un terrain glissant car vous ne nous avez jamais donné le pourcentage du coût supplémentaire.

Mme Champagnac : j'ai de la mémoire, vous avez la plume facile et la comptabilité plus délicate !

- **Bilan sur les logements sociaux :**

Mme Champagnac : 59 logements sociaux sont en construction.

M Pieralli : là-dessus on vous a toujours soutenu.

Mme Champagnac : je vais profiter de cette occasion pour faire le bilan car, là aussi vous avez beaucoup écrit. La commune compte 172 logements, 17 sont en cours de construction rue Martrat, et 11 en instruction dans le cadre du lotissement l'Origan. Soit 200 logements, ce qui me fait dire que j'ai lu aussi nombre de choses fausses sur le sujet.

Mme Stragier : heureusement que l'on en a parlé !

Mme Champagnac : c'est sûrement grâce à vous. Vous ne votez pas les budgets mais quand quelque chose se fait c'est vous qui en êtes à l'origine ! Quand on ne vote pas le budget, on ne revendique plus rien. Ces logements sociaux ne vous doivent strictement rien.

- **Dettes réponse à la question de M. Balmory lors du dernier conseil :**

Mme Champagnac : les banques mesurent le plafond d'endettement dans le respect de l'article L 1612-4 du CGCT qui explique qu'après évaluation sincère des recettes et des dépenses, le virement prévisionnel au profit de la section d'investissement majoré des recettes propres à cette section et minoré du produit des emprunts et des amortissements doit fournir les ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités. C'est le même contrôle qui est effectué en Préfecture. Les banques examinent aussi le dynamisme des bases en lien avec l'augmentation de la population, la pression fiscale, l'affectation réelle du résultat, le niveau de services à la population et le nombre d'année nécessaire au remboursement de la dette. Certaines comme le Crédit Agricole toléraient un seuil d'endettement à ne pas dépasser de 10 à 15 % au-dessus de la moyenne de la strate pour l'encours total par habitant.

M Balmory : est-ce qu'ils ont une marge à cet indicateur ?

M Rigal : l'examen des données de la commune montre que la marge de manœuvre existe.

Mme Champagnac : vous cherchez quoi exactement ? Les banques viennent de nous prêter 700 000 € pour de l'assainissement.

M Pieralli : nous ne cherchons rien si ce n'est à connaître ces indicateurs.

- **Ordonnances sur les requêtes 1101068-3 et 1001490-3 présentées par M. Maurice Brocco :** le Tribunal Administratif a notifié le 29 mars 2013 deux ordonnances par lesquelles il est donné acte du désistement de M. Brocco de l'instance et action tendant à l'annulation des arrêtés du Maire du 9 octobre 2009 et du 25 octobre 2010.

- **Marché gourmand 19 juillet 2013**

Agenda prévisionnel :

- 13-14 avril Rallye
- 20 avril Relais des châteaux
Soirée rock danse de salon – EGP
Concert de chorales projet Rétina France – Eglise
- 21 avril tennis de table – gymnase
Finale futsal – HdS
Trophée jeunes cyclistes – gymnase
- Mai Exposition peintures et sculpture – Maison des Vins
- 1^{er} mai Loto Action Cambodge – EGP
- 3 mai Soirée jeux en famille à la ludothèque
- 4-5 mai Heure du conte – Médiathèque
- 8 mai Cérémonie du souvenir

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 h 50.

Le présent compte rendu est affiché sous la forme d'extraits à la porte de la Mairie. Au recueil des actes administratifs sont les délibérations.

Ce procès-verbal a été présenté au vote du conseil municipal du 26 juin 2013. Résultat du vote :

Votants : 28

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 7 (Fronton Ensemble pour Demain)